

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA du Haut-St-Laurent, tenue le vendredi le 15 février 2024 au Mangeoir, Saint-Anicet

40 productrices et producteurs participent à l'assemblée. Marie Daudelin, conseillère syndicale, agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Michel Hébert souhaite la bienvenue aux participants. Catherine Turgeon rappelle les changements réglementaires adoptés en 2020. Suivant ces changements, l'assemblée générale du Syndicat dans son entièreté a désormais lieu tous les deux ans. Seule la portion réservée à l'élection des membres du conseil d'administration a lieu annuellement, afin de maintenir une alternance dans l'élection des postes.

2. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour

L'avis de convocation étant jugé conforme, l'assemblée pour l'élection des membres du conseil est donc déclarée ouverte, sur proposition formulée par Éric Leboeuf et appuyée par Alyssa Leblanc.

Le projet d'ordre du jour est accepté sur proposition formulée par Linda Viaux et appuyée par Sylvie Décosse. Il se lit comme suit :

1. Ouverture d'assemblée
2. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal des assemblées 2022 et 2023
4. Mot du président et adoption du rapport des activités 2023
5. Adoption du rapport financier 2023 et nomination du comptable externe
6. Élection des administrateurs
7. La parole aux producteurs et étude des résolutions
8. Au-delà de l'agriculture zéro carbone : le pourquoi du comment ? par Ian Ward, administrateur
9. Enjeux de l'UPA Montérégie, Jérémie Letellier, président, UPA de la Montérégie
10. Allocution de Martin Caron, président, Union des producteurs agricoles
11. Levée de la séance.

3. Adoption du procès-verbal des assemblées 2022 et 2023

Catherine Turgeon résume les procès-verbaux des assemblées générales de 2022 et 2023. Le procès-verbal de l'assemblée de 2022 est adopté sur proposition de Éric Leboeuf, appuyé par Alain Primeau. Le procès-verbal de l'assemblée 2023 adopté sur proposition de Mario Anderson, appuyé par Éric Leboeuf.

4. Mot du président et adoption du rapport des activités 2023

Michel Hébert annonce la fin de son mandat aux membres.

Catherine Turgeon résume le rapport des activités 2023.

Les membres discutent aussi de l'entretien des cours d'eau. Josiane Carrière informe les membres des avancements et de leurs communications avec la MRC et les municipalités. Elle les informe qu'ils peuvent aller aux conseils de la MRC afin qu'il. Michel Hébert enrichit sur sa discussion avec Pierre Caza. Un membre soulève aussi le problème de la paperasse trop élevés qu'ont les municipalités. Les membres ne semblent pas avoir l'appui.

Le rapport d'activité de 2023 a été adopté sur proposition de Alyssa Leblanc, appuyé par Éric Leboeuf.

5. Adoption du rapport financier 2023 et nomination du comptable externe

Le rapport financier 2023 terminant le 31 décembre, incluant la comparaison avec les chiffres de 2022, est présenté aux membres. Il a été adopté sur proposition de Mario Anderson, appuyé par Linda Viau.

La nomination de SCF Montérégie Inc. en tant que comptable externe pour les livres audits et la préparation des états financières a été résolue par l'unanimité. La nomination a été adoptée sur proposition Catherine Gruber, appuyé par Karina Brown.

6. Élection des administrateurs

L'ouverture de la période d'élections des administrateurs a été proposé par Olivier Lamoureux et, secondé par Alyssa Leblanc.

Sur proposition formulée par Olivier Lamoureux et appuyée par Mario Anderson, Jérémie Letellier est nommé comme président et Marie Daudelin comme secrétaire des élections.

Sur proposition formulée par Éric Leboeuf, secondé par Alain Primeau, Catherine Turgeon et Nancy Chatel sont nommées comme scrutatrices.

Présidence

Sur proposition formulée par Véronique Pinsonneault, et secondé par Alyssa Leblanc, Éric Leboeuf est mis en candidature. Sur proposition formulée par Mario Anderson, et secondé par Claude Bigras, Alain Primeau est mis en candidature.

Éric Leboeuf et Alain Primeau font au discours. À la suite du vote secret, les membres élisent Éric Leboeuf comme président.

Secteur Howick – Très-Saint-Sacrement

Sur proposition formulée par **Laurie-Ann Prévost** et secondé par **Véronique** Pinsonneault **Mariana Brown** est mise en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée, Mariana Brown accepte le mandat et est déclarée élue.

Secteur Saint-Anicet – Sainte-Barbe

Sur proposition formulée par Maryse Labontée, et secondé par Éric Leboeuf, Véronique Pinsonneault est mise en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée, Véronique Pinsonneault accepte le mandat et est déclarée élue.

Secteur Franklin

Sur proposition formulée par Josiane Carrière, et secondé par Éric Leboeuf, Jamil Azzaoui est mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée, Jamil Azzaoui accepte le mandat et déclaré élu.

Autres productions végétales

Sur proposition formulée par Éric Leboeuf, et secondé par Guillaume Asselin, Ian Ward est mise en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée, Ian Ward accepte le mandat et déclaré élu. Pinsonneault.

Fermes de proximité

Sur proposition formulée par Éric Leboeuf, et secondé par Alyssa, Guillaume Asselin est mise en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée, Guillaume Asselin accepte le mandat et déclaré élu.

7. La parole aux producteurs et étude des résolutions

Sur motion proposée par Mathieu Vincent et secondée, la résolution suivante mise à l'étude :

Article 40 – Droit de construire sur un lot non-contigu

CONSIDÉRANT que l'article 40 de la LPTAA peut être invoqué par une personne morale ou physique pour la construction d'une nouvelle résidence ou le remplacement d'une résidence initialement construite en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT que pour se prévaloir de l'article 40, une personne physique ou une personne morale doit être propriétaire du lot visé par la construction et que ce dernier doit être d'une superficie suffisante pour supporter une

exploitation agricole viable ainsi que la résidence, surtout si le lot n'est pas contigu au reste de la ferme;

CONSIDÉRANT que la croissance des exploitations agricoles peut se faire par l'acquisition de terres qui ne sont pas nécessairement contigües au site principal d'exploitation;

CONSIDÉRANT que les conditions physico-spatiales d'un lot ne permettent pas toujours la construction de nouvelles maisons sur ce que la CPTAQ considère comme le « site d'exploitation principal »;

CONSIDÉRANT que l'un des principaux objectifs est la conservation des sols les plus propices à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la construction de nouvelles maisons, incluant le puits et le système sceptique, sur un lot considéré comme étant « le site principal d'exploitation » peut amputer l'espace propice à la pratique de l'agriculture;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée des membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demande:

À la Fédération de l'UPA de la Montérégie :

- De faire les représentations nécessaires auprès de l'Union et du gouvernement du Québec pour modifier la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* afin de permettre aux entreprises agricoles de construire une maison sur un lot non-contigu et répondant aux autres critères de l'article 40.

Adoptée à l'unanimité.

Sur motion dûment proposée par Markus Ritter et secondée par Mathieu Vincent, la résolution suivante est mise à l'étude :

Appui financier à la relève agricole – Subvention à l'établissement

CONSIDÉRANT que le Programme d'appui financier à la relève agricole, a pour objectif d'aider les jeunes agriculteurs et agricultrices à s'établir sur une ferme existante ou à démarrer une nouvelle entreprise;

CONSIDÉRANT que la Subvention à l'établissement constitue le principal outil de ce programme;

- CONSIDÉRANT que le montant octroyé varie présentement selon deux critères principaux, soit le niveau de formation et l'établissement à temps plein ou à temps partiel ;
- CONSIDÉRANT que la subvention peut être utilisée pour l'achat d'équipement, l'amélioration foncière, la modernisation des installations, etc.
- CONSIDÉRANT que le montant octroyé (de 10 000\$ à 50 000\$) est demeuré inchangé depuis plus d'une décennie et n'a, par conséquent, pas suivi l'inflation des coûts;
- CONSIDÉRANT que l'établissement ou le démarrage de toute entreprise agricole, est un engagement et un investissement à temps plein, mais qu'un travail à l'extérieur de la ferme, sans être un choix, est souvent nécessaire pour assurer un revenu décent aux familles d'agricultrices et d'agriculteurs de la relève;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus lieu, en 2024, de définir le montant de la Subvention à l'établissement selon le critère « temps plein ou temps partiel »;
- CONSIDÉRANT le rythme croissant du nombre d'agricultrices et d'agriculteurs qui quittent la profession;
- CONSIDÉRANT que la formation, l'expérience et l'expertise devraient être des critères d'éligibilité à considérer et, par conséquent, qu'il n'y a plus lieu de limiter à 40 ans, l'admissibilité au programme de soutien;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'un programme simple et rapide à administrer afin que la relève puisse pleinement profiter de l'appui au moment opportun;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée des membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demande:

À la Fédération de l'UPA de la Montérégie :

- De travailler en collaboration avec l'Union et la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec (FADQ), afin que le Programme d'appui financier à la relève soit bonifié, de sorte qu'il atteigne son objectif d'aider les jeunes agriculteurs et agricultrices à s'établir sur une ferme existante ou à démarrer une nouvelle entreprise.

Adoptée à l'unanimité.

Sur motion dûment proposée par Alain Primeau et secondée par Éric Leboeuf, la résolution suivante est mise à l'étude :

Fardeau administratif des entreprises agricoles du Québec

- CONSIDÉRANT que les productrices et les producteurs agricoles réclament, depuis plusieurs années, la réduction du fardeau administratif;
- CONSIDÉRANT qu'au contraire, ce fardeau ne cesse de s'accroître et que les productrices et producteurs anticipent déjà toutes les nouvelles exigences administratives, par exemple, celles qui découleront du projet de loi Omnibus en lien avec la gestion des pesticides et celles en lien avec les objectifs de carboneutralité;
- CONSIDÉRANT que la réduction du fardeau administratif des entreprises québécoises était un engagement pris par la Coalition Avenir Québec (CAQ) et ce, dès son premier mandat;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement de la CAQ n'a, d'aucune façon, rencontré cette promesse en agriculture;
- CONSIDÉRANT que les médecins québécois ont rendu publique l'étude « Les patients avant la paperasse » réalisée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) pour supporter leurs revendications visant à réduire leur fardeau administratif;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée des membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demande:

À la Fédération de l'UPA de la Montérégie et la Confédération de l'UPA :

- De réaliser une étude dont l'objectif est de chiffrer, en détails, le temps et l'argent consacré par les entreprises agricoles aux tâches administratives en lien avec l'application des lois et règlements (Environnement, Bien-être animal, Travailleurs étrangers, etc.);
- De publiciser les résultats de cette étude et les utiliser dans le cadre des moyens de pression pour contraindre le gouvernement de la CAQ à respecter son engagement;
- De s'allier aux entreprises et aux organisations comme la FCEI pour accroître la pression.

Adoptée à l'unanimité.

Sur motion dûment proposée par Richard Renaud et secondée par Jamil Azzaoui, la résolution suivante est mise à l'étude :

Réflexion sur le démantèlement des petites terres surtout pour la relève

Après discussion et vote à main levée, la résolution a rejetée.

Sur motion dûment proposée par Ian Ward et secondée par Catherine Gruber, la résolution suivante est mise à l'étude :

Accès aux services de santé psychologique en anglais

CONSIDÉRANT que l'Union des producteurs agricoles et l'organisation Au cœur des familles agricoles (ACFA) font la promotion des services de soutien en santé psychologique, notamment à travers la nouvelle campagne « Comment ça va ? »;

CONSIDÉRANT que le recours aux services santé psychologique se fait normalement dans les moments difficiles et chargés en émotion, d'où l'importance accrue pour les productrices et producteurs agricoles anglophones d'y avoir accès en anglais;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée des membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demande:

À la Fédération de l'UPA de la Montérégie, à la Confédération de l'UPA et à l'organisme Au cœur des familles agricoles :

- De traduire en anglais toutes les informations (site internet, références, dépliants, etc.) en lien avec la santé psychologique destinées aux productrices et producteurs agricoles;
- D'utiliser les différents médias (infolettres, Quebec Farmer's Advocate, etc.) pour informer les productrices et producteurs anglophones de la disponibilité des services en anglais.

Adoptée à l'unanimité.

8. Au-delà de l'agriculture zéro carbone : le pourquoi du comment ? par Ian Ward, administrateur

Ian Ward présente les sujets suivants :

- Présentation des projets d'Agriclimat
- L'enjeu du financement du ministère de l'Environnement, dont une partie qui devrait être transférer vers le budget du ministère de l'agriculture. Par exemple, les taxes

carbones qui devraient être versées aux agriculteurs.

9. Enjeux de l'UPA Montérégie, Jérémie Letellier, président, UPA de la Montérégie

Discussion ouverte entre Jérémie Letellier et les membres sur les enjeux de l'UPA Montérégie.

10. Allocution de Martin Caron, président, Union des producteurs agricoles

Allocution de Martin Caron, suivi d'une période de questions avec les membres.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée prend fin à 15h45, sur proposition formulée par Catherine Gruber, appuyé par Véronique Pinsonneault.